

Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 2 OCTOBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 2 octobre 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Montaigne Serge, Salagnac Gaétan, Eudes Alain, Sauvage Cécile, Lebas Nathalie, Marie Myriam, Gardie Isabelle, Catherine Sandra, Larsonneur Jean-Claude, Martial Nicolas, Chopin Jessica, Leboutellier Mathilde, Rabec David..

Absent : Lecornu Loïc.

Secrétaire de séance : Chopin Jessica

I. SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION

II. ORGANISATION DES PERMANENCES DES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015.

BUREAU DU 6 DECEMBRE

PRESIDENT : MONTAIGNE Serge

PRESIDENTS SUPPLEANTS : MARTIAL Nicolas, MARIE Myriam, EUDES Alain

De 7H45 à 11H30 : SALAGNAC Gaétan, LARSONNEUR Jean-Claude

De 11H30 à 15H00 : CHOPIN Jessica, SAUVAGE Cécile

***De 15H00 à 18H00 : MARIE Myriam, CATHERINE Sandra
+ dépouillement***

SECRETAIRE : MARIE Myriam

BUREAU DU 13 DECEMBRE

PRESIDENT : MONTAIGNE Serge

PRESIDENTS SUPPLEANTS : MARTIAL Nicolas, MARIE Myriam, EUDES Alain

De 7H45 à 11H30 : SALAGNAC Gaétan, LARSONNEUR Jean-Claude

De 11H30 à 15H00 : EUDES Alain, SAUVAGE Cécile

*De 15H00 à 18H00 : MARIE Myriam, GARDIE Isabelle
+ dépouillement*

SECRETAIRE : MARIE Myriam

III. PLU – DEBAT SUR LE PADD –

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal a débattu à partir du document élaboré par le cabinet Avice et présenté par Madame Marie Myriam.

Il a accepté à l'unanimité les six enjeux suivants présentés sans aucun commentaire :

- *Enjeu 1 : Protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques*
- *Enjeu 2 : Protéger le paysage*
- *Enjeu 3 : Développer la commune tout en réduisant l'étalement urbain*
- *Enjeu 4 : Améliorer le cadre de vie et le fonctionnement urbain*
- *Enjeu 5 : Préserver l'activité agricole et mettre en valeur les ressources naturelles*
- *Enjeu 6 : Limiter l'exposition aux risques et aux nuisances*

IV. MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ

Index d'ingénierie à appliquer pour 2015 : 1,16

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2012,

le conseil municipal demande pour 2015 le versement de 118,64€ soit :

$[(65 \times 0,035) + 100] \times 1,16$

V. POINT SUR LA COMMISSION VOIERIE

- **Chemin de La Boulaye** : *Compte-rendu de monsieur Eudes Alain
pas de changement pour la circulation
Modification du régime de priorité sur la section étroite de circulation avec échange des panneaux de signalisation
Monsieur le maire va prendre un arrêté pour inverser la priorité.*

VI. POINT SUR LA COMMISSION BATIMENTS

- *Compte-rendu de Monsieur Martial Nicolas*
Des demandes de devis sont en cours pour des travaux dans le bâtiment mairie/école,
Le transfert de la mairie dans le local HLM ou le local technique.

VII. ATTRIBUTION LOGEMENT 6A PLACE DE L'ÉGLISE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de louer le logement communal situé 6A place de l'église à Madame PILON Ludivine à compter du 1^{er} octobre 2015 à raison d'un loyer mensuel de 400€ et autorise monsieur le maire à signer le bail.

Une caution représentant un mois de loyer soit 400€ sera réclamée à la signature du bail et un état des lieux sera établi à la remise des clefs.

VIII. DEMISSION DE MONSIEUR COLLET STEPHANE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de monsieur Stéphane Collet en tant que conseiller municipal et qu'il l'a transmise à madame la Préfète.

IX. INFORMATIONS DIVERSES

DISSOLUTION DU CCAS : *Conformément à l'article 79 de la Loi NOTRé, le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015 et de reprendre la compétence.*

EVOLUTION DU CLIC : *Un logiciel sera accessible aux mairies pour renseigner les citoyens sur les dossiers de demande de placement en maisons de retraite.*

ASSOCIATION « LES OLYMPIADES DE L'ELLE » : *Suite à la dissolution de l'association, il est décidé de répartir le solde du compte bancaire entre les RPI du canton et cette somme sera versée aux associations de parents d'élèves par l'intermédiaire du maire de la commune.*

FRESQUE : *Le conseil municipal décide de payer sous réserve de la correction des coulures constatées par la commission bâtiments.*

Les vernissages (fresque mairie et école) sont prévus le vendredi 06 novembre 2015 à 16 heures.

VŒUX DU MAIRE : *La date retenue est celle du vendredi 15 janvier 2015 à 20 heures sous réserve de la confirmation de la chorale.*

RASSEMBLEMENT DES ST-ANDRE : une info sera mise sur le site de la commune

FLASH INFO STANDRE : Celui-ci sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune dans les jours à venir.

FIBRE OPTIQUE : Suite à une information de Manche Numérique, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des travaux de raccordement à la fibre optique seront réalisés courant 2016 sur une partie du territoire de St-André de l'Epine